
Lecture de trois lettres de citoyens Lanneau, Masson et Martin qui renoncent à leurs fonctions sacerdotales, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de trois lettres de citoyens Lanneau, Masson et Martin qui renoncent à leurs fonctions sacerdotales, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 472;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40783_t1_0472_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Sainte-Pélagie.....	164
« Madelonnettes.....	253
« Abbaye (y compris 22 militaires et 5 otages).....	130
« Bicêtre.....	753
« A la Salpêtrière.....	366
« Chambres d'arrêt, à la mairie.....	52
« Luxembourg.....	278
« Total.....	3.315

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« BAUDRAIS; CORDAS. »

La Société populaire de Castillon, district de Saint-Girons, département de l'Ariège, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste jusqu'au moment où les despotes seront écrasés.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Castillon (2).

La Société populaire de Castillon, district de Saint-Girons, département de l'Ariège, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Notre bonheur avait commencé avec l'aurore de la Révolution; retardé par le colosse de la royauté et par la perfidie, il était pour ainsi dire demeuré dans les ombres jusqu'au moment que la nation indignée vous appela dans son temple sacré. Votre premier soin fut d'attaquer la cause; vous frappâtes le tyran, le rideau fut levé, et le jour du peuple brilla dans son éclat. Dès lors, vos travaux, vos actions, vos mouvements, toutes vos facultés se dirigèrent vers la prospérité publique. Nous vîmes avec attendrissement que le peuple, cette classe d'hommes si respectable et jadis si méprisée, devint l'unique objet de vos méditations; des lois justes et populaires en ont été le fruit, et celle que vous venez de rendre relativement à la taxe de toutes les productions de première nécessité, c'est une nouvelle preuve de votre zèle.

« Votre cœur a entendu les gémissements du pauvre, et s'est brisé à la vue de sa misère; vous en avez cherché la cause et vous l'avez trouvée, d'abord dans le discrédit scandaleux des assignats occasionné par les agitateurs et dans le sordide avarice des accapareurs; votre bras fort a frappé les uns et les autres, ils ont disparu devant le glaive de la loi, et la société, purgée de ces vautours anthropophages, jouit déjà d'une portion de la félicité que lui préparent votre popularité et votre bienfaisance. Encore quelques jours et cette félicité atteindra sa dernière mesure; votre attention à purger le sanctuaire des lois, des monstres qui le déshonorent, est pour nous le présage le plus heureux.

« Vigilante Montagne, vous venez de donner ce spectacle frappant, vous avez chassé les lâches

et les traîtres et, quoique habilement combinées, leurs perfides machinations n'ont pu échapper à vos regards. La France odieuse (*sic*) de ces mandataires infidèles, vient d'être mise au grand; vous les avez séparés de vous, ces monstres infernaux, dont la présence dégradait votre asile. Le tribunal révolutionnaire devant lequel vous les avez traduits va en faire un grand exemple, et la terre de la liberté ainsi que le temple de la Révolution ne seront plus souillés par ces hommes suspects et pervers qui, sous le voile du patriotisme cachaient les plus liberticides projets. Ils ne seront donc plus parmi vous, ces infâmes fédéralistes qui minaient sourdement votre nouvel édifice. Incarcérés et proscrits, ils n'entraveront plus vos honorables travaux; ils ne noirciront plus votre gloire, et la France, délivrée de ces conspirateurs, jouira de la prospérité que lui assurent votre zèle et vos talents.

« Citoyens législateurs, nous vous offrons pour tout ce que vous faites le tribut de notre amour et de notre reconnaissance; achevez, consolidez l'œuvre de la liberté et vous aurez mérité la plus douce comme la plus précieuse des récompenses: les hommages du genre humain.

« BARON, président; SÉGUIN, secrétaire. »

Le citoyen Lannau (Lanneau), procureur syndic du district, à Autun, a quitté depuis plus d'un an le sacerdoce pour une femme, mais il ne veut pas que les titres que la superstition lui décerna subsistent: l'enfant qui lui va naître, s'il surprenait un jour ces titres de prêtre, titres à l'indignation des sages, rougirait d'avoir à attribuer le déclin de son existence à un préjugé qui tyrannisait jusqu'à la nature.

Même profession de foi de la part du citoyen Masson, président du même district, avec la raison duquel les idées fanatiques et superstitieuses ne se sont jamais accordées, et qui depuis longtemps avait abjuré dans son cœur les figures étranges qu'une fatalité inévitable lui avait imposées.

Ces exemples sont imités par le citoyen Martin, ci-devant vicaire épiscopal.

Les lettres de ces trois citoyens ont été solennellement livrées aux flammes à l'ouverture des études du collège; et le conseil général de la commune d'Autun, qui a éprouvé leur caractère républicain, demande pour eux la mention honorable et l'insertion au « Bulletin ».

Décreté (1).

Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune d'Autun, en séance publique et permanente (2).

Du 21 brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Le conseil général de la commune d'Autun étant assemblé et réuni aux autorités constituées pour l'ouverture des études du collège, et dans le moment où la séance allait être levée,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 313.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 842.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 313.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 826.